



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2013-125-18-3.22

#### **Modifiant le règlement n° 2013-125-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2013-125-18-3.22 modifiant le règlement no 2013-125-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**QUE** ce règlement a pour objet d'ajouter une délégation spéciale en faveur du responsable du Service des travaux publics fixant les limites monétaires maximales pouvant être engagées lorsqu'il s'agit d'acquisition de matériaux granulaires (gravier, pierre) pour des travaux de réparation de chemins.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*  
Greffier-trésorier